



Lettre

spéciale information

Assemblée Générale

EDITORIAL

Une année 2017 placée sous le signe de l'engagement

2016 s'était terminée sous le signe de la lucidité et de l'espoir citoyen avec le succès des premiers Etats Généraux des Migrations le 3 Décembre dont l'Apardap, acteur de Migrants en Isère, était partie prenante.

2017 débute avec la descente de police chez les compagnons d'Emmaüs La Mure, les inculpations pour délits de solidarité de plusieurs de nos compatriotes, mais aussi la manifestation régionale de solidarité avec les Migrants aujourd'hui à Grenoble à l'appel de 60 associations ou collectifs dont l'Apardap. Signe des temps : nous venons d'adhérer en tant qu'association au collectif Délinquants Solidaires parce que nous refusons d'accepter que la solidarité constitue un délit, parce que nous refusons d'admettre que l'Etat non seulement ne remplisse pas le devoir d'accueil qui lui est dévolu mais que de plus il poursuive pénalement ceux qui tentent de compenser ses manques en apportant leur aide humanitaire au quotidien.

2017 verra s'installer aux manettes de l'Etat des hommes et des femmes qui feront des choix en notre nom, qui légifèreront en notre nom, qui mettront en oeuvre leurs décisions en notre nom.

Chacun de vous se déterminera en son âme et conscience, l'Apardap est une association indépendante de tout parti politique, laïque, et qui veut porter haut les valeurs de la République. Elle saura interpeller les différents candidats et se mobilisera chaque fois qu'elle estimera ces valeurs en danger. Au niveau national comme local, nous constatons l'installation d'une solidarité citoyenne : des collectifs se montent très nombreux dans les territoires de l'Isère pour promouvoir un accueil plus digne des Migrants. A l'Apardap, vous les marraines et les parrains, vous êtes engagés au quotidien dans l'accompagnement de vos filleul(e)s, vous affrontez les difficultés administratives, juridiques de ces parcours de combattants, vous vivez avec eux leurs attentes, les moments de découragement mais aussi de joies, vous leur apportez et ils vous apportent. Autour de vous, vos connaissances s'interrogent peut-être « je veux faire quelque chose, et si moi aussi, je devenais marraine ou parrain ? ». Incitez - les à venir nous rencontrer et à partager cette aventure humaine qu'est le parrainage républicain.

Tous ensemble, souhaitons-nous une belle année 2017 de sérénité pour nous et nos proches mais aussi de partage et d'engagement citoyens.

Les co-présidents

Bernard Pouyet et Patricia l'Ecolier

Agenda

26 janvier : lecture publique de textes d'histoire de la République (de la décolonisation à nos jours) à la bibliothèque du centre-ville à 18h30

28 janvier : réunion d'informations pour des personnes intéressées par le parrainage à 10h à la MDH Capuche (58 rue de Stalingrad, Grenoble)

2 février : table ronde "Agir pour l'accueil des migrants" à 19h30 au CCJ (Centre Culture Juif) 4 bis rue des Bains, Grenoble

13 février : Assemblée Générale de l'APARDAP à 18h dans la salle de conférence de la Maison des associations

Assemblée Générale du

13 février 2017 : mode d'emploi

Le CA réuni le 23 janvier 2017 a validé les axes suivants pour le rapport moral et les orientations de 2017. Lors du séminaire de réflexion du 4 février 2017 à Seyssins, un certain nombre de questions concernant ces axes d'orientation seront des fils conducteurs de la discussion pour affiner nos orientations qui seront la base du rapport moral 2017.

Il y aura d'abord **une courte AG extraordinaire** pour **actualiser les statuts de l'Association** et les mettre en conformité avec la législation fiscale existante (défiscalisation des dons notamment).

Puis l'**AG ordinaire** suivra avec la présentation de l'activité de l'association sous forme d'une **courte vidéo de 10 minutes** puis des **rapports d'activité, moraux et financiers** projetés.

Lors de cette AG, seront **mises au vote la poursuite des mandats du Conseil d'Administration, de ses présidents et le renouvellement d'une partie des candidatures au Conseil d'Administration**, qui élira ensuite le Bureau.

Il faut être à jour de son **adhésion** pour pouvoir participer au vote. Il est possible de donner une **procuration** pour se faire représenter si l'on est absent.

En tant que **parrain ou marraine adhérent(e) de l'Apardap**, vous pourrez voter pour ou contre ou vous abstenir sur ce rapport d'activité et ce rapport moral. Il vous sera demandé d'approuver ou non le rapport financier de l'année 2016 ; Il vous sera demandé également de voter pour, contre ou vous abstenir sur les candidatures présentées pour le nouveau Conseil d'administration 2017.

Un **pot amical** suivra cette Assemblée générale.

Les 4 axes de réflexion sont les suivants

Parrainage et accueil

- améliorer les modalités de parrainage, en proposer de nouvelles
- renforcer l'accueil, compte – tenu de l'actualité et des nouvelles lois sur le séjour des étrangers (lois sur l'asile 2015 et Ceseda 2016)
- renforcer le lien avec les collectifs territoriaux

Insertion/intégration

- Ateliers de création (écriture, danse, théâtre, développement projet loisirs et culture)
- Cours (partenariat orange Solidarité)

Sensibilisation

- Avec Migrants en Isère et CISEM
- Suite des Etats Généraux du 3 Décembre 2016
- Suite à donner aux cahiers de doléances

Fonctionnement

- Quelle formation et comment, pour accueillants, bénévoles APARDAP, parrains, accueillis ?
- Quelles missions pour les stagiaires, le volontariat en service civique ?
- Communication : le site - la base de données

Mise à jour partielle des statuts en vue de préciser nos objectifs en conformité avec l'évolution de nos pratiques. (Dans la même démarche un « toilettage » des statuts est prévu pour 2018)

1-6 L'APARDAP encadre et facilite ce travail de parrainage par la tenue régulière de permanences d'accueil, d'information et de conseil, par des actions de formation et d'information, par des initiatives culturelles et conviviales d'intégration des filleuls.

L'association est susceptible d'aider, directement ou par l'intermédiaire de dons :

- 1) d'aide à la personne (santé, hébergement, alimentation,...)
- 2) d'aide à la formation (frais d'inscription...)
- 3) d'aide aux démarches administratives (papiers personnels, timbres fiscaux, frais d'avocat, frais de déplacement, ...).

Elle soutient ses membres en cas de difficultés, notamment de discriminations de toute nature. Elle peut ester en justice sur décision de son CA.

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de l'APARDAP aura lieu le

LUNDI 13 FÉVRIER 2017 à 18h

dans la salle de conférence de la Maison des Associations, 6 rue Berthe de Boissieux à Grenoble.

PROGRAMME :

- 18h-18h30 : accueil, vérification des mandats et prise des adhésions 2017

- **18h30-19h : Assemblée générale extraordinaire : adoption d'amendements pour mise à jour des statuts**

- **19h-21h : Assemblée Générale ordinaire : présentation, débats et votes**

- Bilan d'activité février 2016 - février 2017

- Rapport moral et projet d'orientation et d'activité pour 2017

- Compte financier 2016 et projet de budget pour 2017 (distribué à l'AG)

- Election du Conseil d'administration

- Questions diverses (nous les soumettre avant le 4 février)

- Pot convivial

Vous trouverez ci-dessous :

- **un bulletin de candidature au Conseil d'administration** (à nous retourner avant le 4 février)

- **un « bon pour pouvoir »** en cas d'absence, à compléter ou laisser en blanc et nous retourner pour le 4 février.

Attention ! L'AG est ouverte aux sympathisants, parrains et filleuls non-adhérents mais seuls les adhérents 2016 ou nouveaux 2017 pourront voter ou donner un pouvoir. Être adhérent 2017 pour candidater au CA.

Nous espérons vous voir nombreux et, dans cette attente, nous vous adressons nos chaleureuses salutations.

Les co-présidents :

Patricia L'ECOLIER et Bernard POUYET

Candidature au Conseil d'Administration

Mme, M.....

Adresse.....

.....

Tel.....

courriel

Parrain – Filleul – Autre (rayer la mention inutile)

Présente ma candidature au CA et peux assurer la tâche suivante :

.....

Date et signature :

Bon pour pouvoir

Mme, M.....

Adresse.....

.....

Tel

Courriel

donne pouvoir à

Mme, M.....

pour le (la) représenter à l'AG de l'APARDAP du 13 février 2017.

Date et signature

Note à destination des parrains / marraines : les dons directs et/ou dons ciblés

Nous entendons par dons directs ou dons ciblés lorsque un parrain, une marraine, un adhérent décide de faire une dépense au profit d'un accueilli en particulier (il s'agit souvent de votre filleul).

Ce type de don peut donner droit à **une réduction de 66% sur l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable**

Définition dons ciblés : le parrain adresse un chèque à l'APARDAP (en indiquant pourquoi et pour qui) et l'association se charge de payer directement le prestataire,

Définition dons directs : le parrain effectue lui-même la dépense auprès du prestataire.

Afin d'être en conformité avec la réglementation fiscale, l'APARDAP délivre un reçu fiscal aux conditions suivantes : (NB les reçus vous sont adressés au printemps de l'année suivante)

Pour les dons directs

1-Le donateur doit être **adhérent de l'APARDAP**.

2-Le parrain doit adresser **l'original des justificatifs de dépenses** (factures) à l'association, à l'appui du formulaire récapitulatif **avant le 15 décembre**,

3-Le donateur doit indiquer qu'il renonce à tout remboursement de la part de l'APARDAP.

Pour les dons ciblés et dons directs :

4-Les **dépenses** doivent obligatoirement figurer dans la **liste** ci-dessous :

Frais liés aux démarches administratives :

dons ciblés ou dons directs :

* **Les taxes** exigées par la préfecture pour les dossiers de titre de séjour (timbres fiscaux)

* **Consultations d'avocats** à titre exceptionnel. A noter que les recours contre les décisions de la préfecture se font avec l'Aide Juridictionnelle (AJ). Cependant les recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) qui nécessite souvent l'aide d'un avocat afin d'optimiser ses chances, sont rarement pris en charge par l'AJ.

* **Frais pour l'obtention d'un passeport** (il faut une lettre de la préfecture indiquant qu'elle exige le passeport pour l'établissement du titre de séjour).

* **Frais de transport** liés aux démarches administratives (billets de train, bus, tramway, métro, sauf bateau et avion + si indispensable taxi ou voiture particulière) ainsi que le trajet aller-retour du bénévole (parrain/marraine) accompagnant.

* **Hébergement** en cas de déplacement. Exemple : nuits dans un hôtel bon marché si cela ne peut être évité (et dans la limite de 60 euros par nuitée).

* **Envoi d'argent** au pays pour recevoir un document indispensable à la constitution d'un dossier. (indiquer les coordonnées de la personne destinataire ainsi que le motif).

* **Frais de rapatriement** des affaires personnelles d'un filleul expulsé.

Frais liés à l'aide à la personne :

Dons ciblés uniquement

* Frais de **consultation médicale** indispensable (au cas où l'accueilli ne soit pas bénéficiaire de l'Aide Médicale d'Etat (AME) ou autres frais médicaux nécessaires mais non remboursés)


Frais de formation liés à la recherche d'un emploi ou liés à une activité bénévole :

Dons ciblés uniquement

L'association apprécie l'opportunité et le coût de la demande proposée. Elle peut accepter la prise en charge ou la refuser. Sont éligibles :

* Les frais en vue d'obtenir le permis de conduire, le BAFA et certaines sorties scolaires.

* **Les frais pour l'inscription à une formation professionnelle ou à un cursus universitaire.**

| | |
|---|--|
|  | Bulletin d'adhésion année 20 ____ à joindre à votre paiement |
| Nom : _____ | |
| Prénom : _____ | |
| Adresse : _____ | |
| Ville : _____ | Code postal : _____ |
| Téléphone : | |
| Fixe : _ _ _ _ _ | |
| Mobile : _ _ _ _ _ | |
| Adresse mail : _____ | |
| Statut : (Cocher les cases utiles) | |
| <input type="checkbox"/> Parrain <input type="checkbox"/> Filleul <input type="checkbox"/> Sympathisant | |
| <input type="checkbox"/> Association : _____ | |
| J'adhère à l'APARDAP (association loi 1901) | |
| <input type="checkbox"/> 1€ à ... € (accueillis) | |
| <input type="checkbox"/> 10 € minimum (personne non imposable) | |
| Personne imposable (réduction fiscale) | |
| <input type="checkbox"/> 30€ => (réduct. 20€) <input type="checkbox"/> 60€ => (réduct. 40€) | |
| <input type="checkbox"/> 45€ => (réduct. 30€) <input type="checkbox"/> 100€ => (réduct. 67€) | |
| <input type="checkbox"/> Autre montant : _____ | |
| <input type="checkbox"/> Paiement par chèque, à l'ordre de l'APARDAP | |
| <input type="checkbox"/> Paiement en espèces. | |
| Date : _____ | Signature : _____ |